

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—E.—U., \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. XIII.

No. 32.

JEUDI, 10 AOUT 1882

Prix du numéro : 7 centins.—Annonces, la ligne : 10 centins
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par un bon sur la poste.

AVIS

L'administration de *L'Opinion Publique* fait appel aux abonnés retardataires et les prie de payer ce qu'ils doivent dans le plus bref délai. Elle regretterait d'user de sévérité à l'égard de ceux qui ne répondraient pas à cet appel. Les améliorations qui ont été faites à ce journal ont demandé et demandent tous les jours beaucoup de dépenses. Les abonnés en tiendront compte à l'Administration, elle ose l'espérer.

L'Opinion Publique est une publication nationale qui mérite d'être encouragée. Ses nouveaux propriétaires feront tous les efforts possibles pour répondre au désir de tous ceux qui leur donneront leur patronage. Rien n'est changé quant aux conditions d'abonnement : Pour le Canada, \$3.00 par an ; pour les Etats-Unis, \$3.50.

S'adresser à la CIE LITHOGRAPHIQUE BURLAND, Bureaux de *L'Opinion Publique*, 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

MOUVEMENT DE LA POPULATION EN FRANCE

Il y a quelques mois, nous étudions ici-même le mouvement de la race française dans l'Amérique du Nord, et en comparant le dernier recensement aux dénombrements de 1871-81, etc., nous arrivions à constater chez le peuple canadien un accroissement de population énorme. Nous venons aujourd'hui faire un travail analogue sur la même race en Europe en nous aidant d'une étude publiée récemment dans la *Revue des Deux-Mondes*.

Par malheur, nous ne pouvons pas noter en France un progrès aussi satisfaisant qu'ici, car les statistiques démontrent que dans ce pays la natalité est faible partout ; qu'elle diminue constamment, qu'elle ne reste élevée que dans très peu de départements ; que chaque année on constate une infécondité plus grande, ce qui fait dire à M. Richet, l'auteur de l'article de la *Revue*, que "l'avenir de la France est compromis si l'on n'apporte un remède à la maladie morale," cause du dépeuplement d'une partie de la France.

Le mal que la *Revue* appelle une maladie morale, est, à coup sûr, alarmant. De 1826 à 1876, dans sept départements, le chiffre des décès a été supérieur à celui des naissances. L'excédent des décès a été comme suit :

| | |
|----------------------|--------|
| Eure..... | 56,899 |
| Calvados..... | 49,042 |
| Lot-et-Garonne..... | 35,099 |
| Var..... | 26,407 |
| Gers..... | 10,181 |
| Orne..... | 7,197 |
| Tarn-et-Garonne..... | 6,266 |

Depuis 1876 cet excédent de décès n'a fait qu'augmenter. Ainsi en 1878, ce fait anormal s'est produit dans quatorze départements. Détail de nature à nous intéresser, parce qu'il se rapporte à une partie de la France qui a fourni un grand nombre de colons au Canada, c'est la Normandie qui souffre le plus de ce dépeuplement graduel. Citons ici la *Revue* :

Aussi bien c'est celui (le groupe normand) dans lequel l'excédent des décès sur les naissances est le plus considérable. Des cinq départements de la Normandie, l'un est surtout industriel et commercial, c'est la Seine-Inférieure, avec ses deux grandes villes, Rouen et le Havre. La population de celui-là a augmenté dans d'assez notables proportions. Mais les quatre autres départements de la Normandie, plus excessivement agricoles, se dépeuplent rapidement. Leur population, qui était de 1,968,206 en 1826, n'était plus, en 1881, que de 1,698,737, ce qui est une perte de 269,469 en cinquante-cinq ans ; perte considérable, due sans doute à l'émigration vers la capitale de la

France et un peu vers Rouen et le Havre, mais due surtout à la très faible proportion des naissances, qui depuis cinquante ans sont toujours inférieures en nombre aux décès.

Cette infécondité ne s'étend pas à toute la France. Dans un bon nombre de départements, les naissances sont encore plus nombreuses que les décès. Ainsi de 1826 à 1876, le département du Nord a donné un excédent de naissances de 450,905. Si le mouvement de la population avait suivi partout la même progression, la population aurait doublé en 50 ans. Voici le tableau des départements où les naissances, tout en diminuant, ont été plus nombreuses que les décès :

| EXCÉDENT DES NAISSANCES | | |
|-------------------------|----------------|----------|
| Départements | De 1826 à 1876 | En 1878. |
| Nord..... | 450,905 | 17,118 |
| Pas-de-Calais..... | 192,711 | 6,842 |
| Loire..... | 183,772 | 3,302 |
| Finistère..... | 166,536 | 6,102 |
| Côtes-du-Nord..... | 153,249 | 4,300 |
| Saône-et-Loire..... | 151,599 | 3,968 |
| Loire-Inférieure..... | 133,848 | 3,195 |
| Aveyron..... | 114,402 | 2,627 |
| Allier..... | 107,663 | 3,450 |
| Morbihan..... | 99,277 | 4,800 |
| Ille-et-Vilaine..... | 81,983 | 3,222 |
| Landes..... | 80,850 | 3,244 |
| Haute-Vienne..... | 72,162 | 3,275 |
| Corrèze..... | 71,156 | 2,783 |
| Dordogne..... | 68,883 | 2,526 |

Ce tableau accuse une natalité beaucoup plus considérable que la mortalité, mais on remarquera qu'à mesure que l'on approche du temps présent, les naissances diminuent d'une façon effrayante. Notons d'une façon spéciale, que c'est dans la Flandre et la Bretagne que la natalité est le plus considérable. Dans les cinq départements que représentent l'ancienne province de la Bretagne, l'excédent a été en 1878 de 21,629, et de 1826 à 1876, de 634,893, tandis que pour toute la France l'augmentation de la population n'a été en 5 ans, de 1876 à 1881, que de 389,673 sur 37 millions de Français.

La cause de ce faible accroissement de la population française, qui contraste si singulièrement avec le nôtre, est bien connu des moralistes qui l'ont signalée avec ses dangers. Depuis au-delà de cinquante ans, le matérialisme a fait de grands ravages en France ; une seule pensée semble dominer les générations actuelles : se procurer le plus de jouissance possible, diminuer les responsabilités de l'avenir, retrancher le moins que l'on peut de tout ce qui constitue le bien-être de la vie. Une prévoyance coupable est au fond des préoccupations des ménages français. C'est parce qu'une famille de six, sept ou huit enfants entraîne de grandes responsabilités, qu'on la redoute et l'on prend les moyens de limiter le nombre des enfants. Comme le dit notre auteur, l'infécondité de la population est volontaire, intentionnelle. L'attribuer à toute autre cause serait cacher la vérité. On avait parlé de cette prétendue loi des économistes laquelle veut que l'augmentation de la population diminue à mesure que sa densité augmente, établissant par là même une espèce d'équilibre entre la productivité de la terre et le nombre des hommes qu'elle peut nourrir. Par malheur pour cette théorie, les départements les plus féconds de la France sont précisément ceux où la population est le plus dense. Il y a un siècle, Malthus proclamait que le nombre des enfants devrait être en rapport avec la richesse du chef de la famille. La bourgeoisie a mis ce faux principe en pratique et a fini par l'exagérer au point que si la natalité de cette classe était la même chez les ouvriers et les paysans, dans 200 ans, il n'y aurait plus de Français. Tout extraordinaire que cette assertion paraisse, elle ne contredit pas ce qui se passe aux îles Sandwich. La population des naturels qui y était de plus de 300,000 âmes, il y a un siècle, n'en compte aujourd'hui que dix-huit mille.

De la bourgeoisie, le mal s'est étendu à la classe ouvrière et aux paysans, où il sévit avec moins de violence qu'en haut, mais cependant de façon à compromettre l'avenir de la race française.

Notre auteur, que cette stérilité intentionnelle épouvante, propose toutes espèces de réformes, cent remèdes au mal. Nous est d'avis qu'ils sont tous inefficaces. M. Richet, qui est évidemment libre-penseur, ne s'aperçoit

pas ou feint de ne pas s'apercevoir que c'est dans les départements où se sont le mieux conservées les traditions, les idées religieuses de la France que la population suit son accroissement naturel. Il nomme la Bretagne au premier rang des départements féconds. Or, c'est là que l'on respecte le plus l'Évangile et la parole de Celui qui a dit : Croissez et multipliez-vous. "S'il n'y a pas de remèdes efficaces, dit M. Richet, il faut désespérer de l'avenir : *Finis Gallie*." Le remède efficace est tout indiqué, et il n'y en a point d'autre : Que la France revienne aux idées et aux traditions qui jadis ont fait sa force en toutes choses, et la maladie morale dont on se plaint aura reçu son coup de grâce.

A. D. DECELLES.

L'ILE PERROT ET SES ENVIRONS

ESSAI HISTORIQUE

(De 1672 à 1872)

PAR T.-NAP. LE MOYNE, P^{tr}e., BEAUHARNOIS

SECONDE PARTIE

Histoire religieuse

(Suite)

Nous avons déjà dit qu'il devint urgent de changer l'église de place. Le document suivant expliquera pourquoi et comment ce changement s'est opéré :

"Furent présents M. Simon Louis Perthuys (1) prêtre du Séminaire de St-Sulpice de Paris, missionnaire en la Paroisse de la Pointe Claire en cette Isle, au nom et comme ayant l'ordre et pouvoir ainsi qu'il a dit de monseigneur l'illustrissime et Revme Evêque de Québec (2), faisant et stipulant pour le sieur curé ou prêtre faisant les fonctions curiales en la Seigneurie et Paroisse de l'Isle Perrot et pour les marguilliers de l'Œuvre et Fabrique de la dite Paroisse d'une part et Sieur Jean Baptiste Leduc, Seigneur et Propriétaire du Fief, terre et Seigneurie de la dite Isle Perrot y demeurant, étant de présent en cette Ville de Montréal d'autre part disant le dit Sieur Perthuys que par acte passé devant les Notaires soussignés, le trois mai, mil sept cent quarante trois, Dame Françoise Cullenier, veuve de feu Sr Joseph Trottier *Drouseauc* lors propriétaire, et Dame de la dite Isle Perrot aurait cédé au dit Sr Curé ou prêtre missionnaire en la dite Paroisse de l'Isle Perrot une terre en la dite Seigneurie de l'Isle Perrot de consistance de soixante arpents de terre en superficie plus ou moins s'ils s'y trouvent, formant une langue de terre en pointe de chemise, que le même jour par autre acte passé devant les mêmes notaires, la dite Dame Veuve De Russeaux avait cédé au Sr Curé et marguilliers de l'Œuvre et Fabrique de l'Eglise Paroissiale de la dite Isle Perrot trois arpents de terre en carré situés en la dite Isle Perrot et sur lesquels sont bâtis l'Eglise et presbytère du dit lieu ; qu'à la demande et réquisition des habitants de la dite Seigneurie, mon dit Sieur Seigneur l'Evêque s'étant transporté sur les lieux et ayant reconnu que la dite Eglise n'était pas dans un endroit commode aurait jugé à propos qu'icelle fut construite à trois quarts de lieue ou environ plus loin (3), et comme par ce changement les terrains donnés par la dite Dame De Russeaux deviennent inutiles tant au dit Missionnaire qu'à l'Œuvre et Fabrique de la dite Eglise, et voulant le dit Sr Leduc procurer le bien et avantage de la dite Fabrique ont les dites parties de bonne foi passé et accordé volontairement entr'eux les échanges et permutations qui suivent, c'est à savoir : le dit Sieur Perthuys es dit nom avoir transporté et

(1) M. Perthuis, S.S., arrivé au Canada le 21 juillet 1742, séjourna peu au séminaire de Montréal. Il fit pendant 33 ans l'office de curé dans les différentes paroisses de l'île de Montréal et de l'île Perrot. Il est mort à Montréal le 18 août 1775, à l'âge de 58 ans. (L'abbé Tanguay.)

(2) Mgr Henrie-Marie De Pontbriand.

(3) C'est-à-dire à l'endroit qu'occupe l'église actuelle.